

**DELIBERATION N° 18/133 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT AVIS DE L'ASSEMBLEE DE CORSE SUR LES PROJETS DE LOI
ORGANIQUE ET ORDINAIRE « POUR UNE DEMOCRATIE PLUS
REPRESENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE »**

SEANCE DU 14 MAI 2018

L'an deux mille dix huit, le quatorzé mai, l'Assemblée de Corse, convoquée le 4 mai 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à M. Jean-Charles ORSUCCI
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Laura FURIOLI à Mme Laura Maria POLI
M. Pierre GHIONGA à Mme Valérie BOZZI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Francis GIUDICI à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICIAGGI
M. Paul LEONETTI à M. Petr'Antone TOMASI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Marie-Hélène PADOVANI à Mme Catherine RIERA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et principalement son article L.4422-16 V,

- VU** la lettre de saisine du Préfet de Corse en date du 27 avril 2018 sollicitant l'avis de l'Assemblée de Corse sur les projets de loi organique et ordinaire « pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace »,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des compétences législatives et réglementaires et de la Commission pour l'évolution statutaire de la Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à la majorité (41 voix POUR - 4 voix CONTRE - 16 Abstentions – 2 absents au moment du vote).

ARTICLE PREMIER :

EMET un avis défavorable aux projets de lois organique et ordinaire susvisés au motif principal que la spécificité et les intérêts propres de la Corse ne sont pas pris en compte.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 14 mai 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



Accusé de réception

Objet	PROJETS DE LOIS ORGANIQUE ET ORDINAIRE ' POUR UNE DEMOCRATIE PLUS REPRESENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE '
Identifiant acte	02A-200076958-20180514-010363-DE
Identifiant interne	010363
Date de réception par la préfecture	15 mai 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	14 mai 2018
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3

[Fermer](#)